

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-01

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

#### Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : 48

#### Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 71

Exprimées par pouvoirs : 57

**Total (mini 127) : 128**

**Quorum atteint**

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**

**(porteurs de 6 voix)**

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**(porteur de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme**

**(porteur de 7 voix)**

Corinne MOULIN

#### **2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS.

#### **42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

### Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

**Participaient également à la réunion :**

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Classement de nouvelles communes dans le cadre du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux**

La Présidente expose,

Suite à la publication au Journal Officiel du décret cité en objet, le syndicat mixte du Parc a la possibilité de proposer au Préfet de Région coordonnateur le classement de communes du périmètre de préfiguration du Parc, actuellement non classées, qui en feraient la demande.

Cette procédure doit intervenir dans les 6 mois suivant la publication du décret au Journal Officiel.

A ce jour, les communes de Curnier, Eyroles, Mollans-sur-Ouvèze, Moydans, Montfroc, Saint-Sauveur-Gouvernet, Séderon, Teyssières, Valdoule (commune nouvelle issue de la fusion des communes de Bruis, Montmorin et Sainte-Marie), Villefranche le Château et Vercoiran ont délibéré favorablement et approuvé la Charte du Parc.

Conformément à l'avis de l'ensemble des membres du bureau syndical du 4 septembre 2017, la Présidente propose de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement de ces 11 communes.

La Présidente fait part aux membres du Comité Syndical que des maires souhaitent pouvoir encore inscrire ce point à l'ordre du jour de leurs conseils municipaux, et ce d'ici la fin de l'année.

En accord avec Madame Christine BONNARD, Sous-préfète de Nyons, la Présidente rappelle que les communes doivent avoir délibéré dans les 6 mois suivant la parution au journal officiel du décret. Elle propose au Comité Syndical de délibérer favorablement pour saisir le Préfet coordonnateur de Région en vue du classement des communes pour lesquelles une délibération conforme aura été prise dans les délais impartis par le décret.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Demande** à la Présidente de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement des communes de Curnier, Eyroles, Mollans-sur-Ouvèze, Moydans, Montfroc, Saint-Sauveur-Gouvernet, Séderon, Teyssières, Valdoule, Villefranche le Château et Vercoiran.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ